



Mesdames et Messieurs les commerçants de Carcans.

Police Municipale

Objet : occupation du domaine public 2025
Terrasses commerciales

N/Réf. : BCP/PM/SP/ER/OCDP 2025

A Carcans, le vendredi 7 mars 2025.

Mesdames, Messieurs,

Afin de préparer la saison estivale 2025, je vous demanderai de bien vouloir me faire savoir, au plus vite, si vous souhaitez renouveler votre demande d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une terrasse, au droit de votre établissement.

A cet effet, vous devez me transmettre, par retour de courriel, l'imprimé de demande d'autorisation d'occupation du domaine public, ci-joint à ce courrier, accompagnée des documents afférents à votre activité, en cours de validité :

- un extrait KBis ou K datant de moins de trois mois,
- copie de l'assurance de l'établissement,
- copie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant donc la saison 2025.

Les tarifs des concessions du domaine public ont été votés par délibération du conseil Municipal en date du 26 novembre 2024, ces tarifs sont les suivants :

- Terrasses nues (Carcans-plage / Maubuisson / rue piétonne / Avenue de Maubuisson) : **35.09 euros/le m²**
- Terrasses recouvertes d'un plancher ou d'une banne repliable : **35.50 euros/le m²**
- Terrasses avec structure fixe non démontable : **61.20 euros/le m²**
- Extension terrasses nues Place Marcel Prévot 1^{er}/07 au 30/09 – à partir de 15h : **17.70 euros/le m²**
- Terrasses du bourg, nues : **17.70 euros/le m²**
- Terrasses du bourg avec structure fixe non démontable : **30.60 euros/le m²**
- Terrasses sur place de parking payant (1 place – 3x5m2) : **67.63 euros/le m²**
- Activité commerciale sur une place parking : **2706.06 euros /à l'année**

En tout état de cause, j'attire votre attention sur l'obligation de procéder au renouvellement de toute exploitation du domaine public avant le 1^{er} avril 2025.

Suite aux travaux effectués sur la place du Pôle, à partir de cette année 2025, l'octroi des autorisations d'occupation du domaine public pour Maubuisson, sera désormais conditionné au respect de la charte qualité des commerces ci-jointe (un formulaire de demande sera disponible prochainement.)

Le service de police municipale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 05.56.03.90.22, par mail à l'adresse suivante : policemunicipale@mairie-carcans.fr ou sur rendez-vous en Mairie.

En vous remerciant de votre diligent concours,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire,

Patrick MEIFFREN